

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

Compte rendu sommaire - Séance du 20 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, mercredi vingt novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Bruno LAPORTE, Cédric CAHU, Nicolas BLIN, Olivier CHARMARTY, Valérie VICTOIRE, Sophie DROUAIRE, Nadège LEROSIER, Francis DOREY.

Procurations : Julie PHILIPPE à Mélanie LEPOULTIER
Rachel BOBEE à Cédric CAHU
Hubert FOLLIOU à Sophie DROUAIRE
Serge GUILLOTIN à Nadège LEROSIER

Absents : Céline RICHARD - Nathalie GUILBERT

Secrétaire de séance : Bruno LAPORTE

Date de convocation : 15/11/2019.

-1- INDEMNITES DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2020.

Vu la circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987,
Vu la circulaire NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité d'attribuer à Monsieur l'abbé Michel TURMEL, gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte, une indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 468 € (soit 117 € par trimestre) pour l'année civile 2020.

-2- CONVENTION D'OCCUPATION DU PRESBYTERE 2020.

Mme le Maire propose que la commune mette à disposition par convention le presbytère de Sommervieu au Père Turmel à titre d'occupant précaire et révocable et présente une convention pour une durée ferme et non reconductible de 1 an à compter du 01/01/2020. Le montant de l'indemnité annuelle d'occupation proposé est de 468 €. Le bénéficiaire devra fournir une attestation d'assurance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- 1- accepte les termes de la convention présentée.
- 2- autorise Mme le Maire à la signer.

-3- CHEQUES DE REMBOURSEMENT GROUPAMA.

Deux chèques sont présentés en règlement de remboursement de cotisations de contrat d'assurance par GROUPAMA : 164.30 EUR et 8.29 EUR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- 1- accepte les montants des chèques présentés ci-dessus.
- 2- autorise Mme le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

-4- SDEC : BESOINS 2020.

Document établi en conseil municipal : rubriques Raccordement au réseau électrique; Effacement des réseaux – Amélioration de l'environnement; Eclairage public; Accompagnement de la transition énergétique ; Etude énergétique ; production d'énergies renouvelables.

-5- RAPPORT DE LA CRC SUR LA GESTION DE BAYEUX INTERCOM.

Conformément à l'article 107-II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et à l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes de Normandie a transmis le 11/10/2019 le rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la communauté de communes Bayeux Intercom, présenté au conseil communautaire le 3 octobre 2019.

L'article 107-II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dispose que « ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat. »

Mme le maire procède à la présentation du rapport. Le conseil municipal prend acte de la communication dudit rapport.

-6- DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

Mme le Maire présente 2 demandes d'occupation précaire du domaine public, Place de l'Orangerie :

-1- BOUCHERIE FOLLIOU

Première demande. Accord de principe validé sous réserve de présenter un dossier administratif complet, de vérifier que le véhicule puisse s'installer correctement sur la Place sans aménagements ni équipements spécifiques, de préciser le jour de passage.

-2- SHOW PIZZA

Accord de principe pour le renouvellement de l'autorisation à Mr Sebyre pour son camion pizza le mercredi Place de l'Orangerie année 2020.

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

-7- QUESTIONS DIVERSES.

Plusieurs sujets sont abordés : cérémonie des vœux samedi 11 janvier 2020 à 18h ; repas des Aînés du 17/11/19 : belle réussite ; après-midi jeux intergénérationnels à la salle des fêtes le 26/01/2020 ; le pont sur les travaux du bloc sanitaire de la salle des fêtes ; information sur l'incendie à la ferme de Caugy ; compte-rendu de réunion avec l'USIBN sur les installations sportives.

Affiché le 21/11/2019.

Conformément à l'article L2121-25 du C.G.C.T.,

Le Maire, Mélanie LEPOULTIER

